

Accusé de réception en préfecture  
095-219502804-20231222-2023-DM-176A-AU  
Date de télétransmission : 28/12/2023  
Date de réception préfecture : 28/12/2023

*publié - Notifié le 29/12/2023*

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le maire  
Par délégation de signature,  
le Rédacteur  
**Valérie HETUIN**

*H. Hetuin*

REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

### DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-176A du 22 décembre 2023

**OBJET : FINANCES LOCALES - Divers (7.10.).**

ASSURANCES - Avenant n° 003 SMACL Assurances SA au marché d'Assurance « Assurance des véhicules à moteur et risques annexes » (ville) - lot n°3 - Mouvements de véhicules 2023 - Cotisation complémentaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que des mouvements de véhicules (adjonctions/retraits/modifications) sont survenus sur le Parc automobile de la Ville au cours de l'année 2023,

Considérant que SMACL ASSURANCES SA transmet l'avenant n°003 correspondant avec une prime complémentaire à régler d'un montant de 3 331,62 € TTC suivant appel de cotisation,

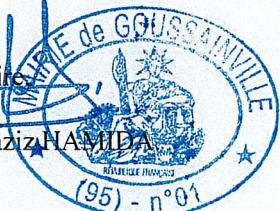
Considérant qu'il convient de régler ladite somme précitée,

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'ACCEPTER de régler à SMACL ASSURANCES SA la somme de 3 331,62 € de prime complémentaire au titre des mouvements de véhicules survenus au cours de l'année 2023.

**Article 2** : DE DIRE que la somme est inscrite au budget communal.

Le Maire  
*Abdelaziz HAMIDA*



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

## Acte à classer

2023-DM-176A

1

En préparation

2

En attente retour  
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-12-28T11-42-42.00 ( MI250039782 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20231222-2023-DM-176A-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : ASSURANCES - Avenant n 003 SMACL Assurances S  
marché d'Assurance " Assurance des véhicules à  
moteur et risques annexes " (ville) - lot n 3  
- Mouvements de véhicules 2023 - Cotisation complé

Date de décision : 22/12/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DECISION 176.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

Projet avenant 3.PDF

Type PJ : 99\_AU - Autre document



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/12/23 à 11:42

Par HETUIN Valérie

Transmis

Date 28/12/23 à 11:42

Par HETUIN Valérie

Accusé de réception

Date 28/12/23 à 11:49